Contrat de transition : MAEC forfaitaire « Transition des pratiques »

Objectifs

DEPOT DES DOSSIERS OUVERT EN CONTINU.

Afin d'accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles normandes et dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, la Région Normandie met en place une nouvelle forme de Mesure Agro-Environnementale et Climatique : le « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques ». Ce dispositif est un outil complémentaire aux MAEC surfaciques dont la gestion est assurée par l'Etat à compter de 2023.

Cette intervention s'appuie sur une triple approche :

- **Approche progressive :** accompagnement des transitions en partant d'un point A pour arriver à un point B sur 5 années. L'état initial (point A) et l'état d'arrivée (Point B) sont définis chacun grâce à la réalisation d'un diagnostic agro-écologique de l'exploitation. Le diagnostic initial fixe des préconisations et un plan d'actions pour atteindre les objectifs. Une progression significative et quantifiée est attendue. L'accompagnement porte sur la démarche de progression et donc sur les résultats obtenus. Le diagnostic final évaluera la progression réalisée au cours du projet et l'atteinte des résultats.
- **Approche personnalisée** : à la différence des MAEC surfaciques qui proposent des cahiers des charges prédéfinis, le bénéficiaire identifie la thématique sur laquelle il souhaite faire évoluer son exploitation. Les thématiques activées en Normandie sont les suivantes :
    - **"Stratégie phytosanitaire"** avec comme indicateur de résultat obligatoire une réduction des IFT herbicides et hors herbicides de l'exploitation d'au minimum 30%.

    - **"Bilan carbone de l’exploitation"** avec comme indicateur de résultat obligatoire une amélioration du bilan carbone d’au minimum 15%.
    - **"Amélioration de l’autonomie protéique en élevage"** avec des indicateurs de résultat obligatoire portant sur 4 blocs techniques (accroissement de la part de surfaces d’intérêt protéique fourragères, amélioration des pratiques d’élevage, accroissement de la production fermière de concentrés, réduction de la dépendance aux protéines “bateau”), et dont les valeurs cible dépendent des filières animales concernées, l’éleveur devant atteindre les valeurs cibles sur au moins 2 des 4 blocs techniques mobilisables.
- **Approche forfaitaire** : la rémunération est attribuée sur une base forfaitaire déterminée à partir des caractéristiques moyennes des exploitations agricoles française (SAU moyenne notamment).

Bénéficiaires

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole, porteuse d’un projet de transition agroécologique, dont le siège social est localisé en Normandie.

Le demandeur doit être à jour de ses cotisations sociales.

Caractéristiques de l’aide

Dépôt des demandes d’aide ouvert en continu.

L’aide prend la forme d’une subvention forfaitaire d’un montant de **18 000€ par exploitation** (80% FEADER / 20% crédits Région Normandie). L’engagement est pluriannuel et a une **durée de 5 ans**. L’aide est payée annuellement en euros par exploitation engagée (3 600€ par an).

Les engagements portant à la fois sur des obligations de moyens et sur des résultats :

- Entrée **« Stratégie phytosanitaire »** :
    - Obligations de moyens : 2 diagnostics, 1 plan d’actions, 2 demi-journées de suivi, un bilan intermédiaire à mi-parcours, l’enregistrement des pratiques
    - Résultats : 30% de réduction
- Entrée **« Bilan carbone de l’exploitation »** :
    - Obligations de moyens : 2 diagnostics, 1 plan d’actions, 2 demi-journées de suivi, un bilan intermédiaire à mi-parcours, l’enregistrement des pratiques
    - Résultats : **15% de réduction**
- Entrée **« Amélioration de l’autonomie protéique en élevage »**
    - Obligations de moyens : 2 diagnostics, 1 plan d’actions, 2 demi-journées de suivi, un bilan intermédiaire à mi-parcours, l’enregistrement des pratiques
    - Résultats : atteindre les valeurs cibles sur **au moins 2 des 4 blocs** techniques mobilisables (cf.fiche dispositif)

La réalisation des diagnostics, plan d’actions, bilan à mi-parcours, accompagnement et suivi des indicateurs de résultat est **obligatoirement réalisée par une structure habilitée par la Région**

Normandie à cet effet.

L'accompagnement des exploitations comprend obligatoirement :

- La réalisation d'un **diagnostic agroécologique initial** de l'exploitation permettant notamment de définir la valeur initiale et la valeur cible de l'indicateur de résultat
- La définition d'un **plan d'actions** visant à atteindre l'indicateur de résultat
- La réalisation d'un **bilan intermédiaire** à mi-parcours permettant de faire un point d'étape sur l'avancement du projet de transition et sur la mise en œuvre du plan d'actions
- La réalisation d'un **diagnostic agroécologique final** permettant notamment de justifier l'atteinte de **l'indicateur de résultat.**

Le diagnostic agroécologique initial et le plan d'actions étant des pièces constitutives du dossier de demande d'aide, ils **doivent impérativement être réalisés avant le dépôt de la demande.**

Le coût de ces différentes actions étant intégré dans le montant de la rémunération du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques », la structure habilitée à réaliser l'accompagnement facturera les prestations aux exploitations agricoles accompagnées. De ce fait, ces actions d'accompagnement ne pourront pas faire l'objet d'un financement au titre du dispositif de conseil agricole de la Région Normandie (CAS2E).

Cette aide ne peut être cumulée à l'exploitation avec une MAEC surfacique (MAEC systèmes évolution non-échue de la programmation 2014-2022 et MAEC surfacique de la programmation 2023-2027 sauf exceptions) ou avec un Paiement pour Service Environnemental (PSE) à financement public ou une aide à la Conversion en Agriculture Biologique.

Contacts

CONTACTS

Ana HOUIS

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

Service Installation, Conseils et Transition

02 79 18 24 52

transition-agricole@normandie.fr

Thomas PICHON

Direction de l’Agriculture et des Ressources Marines

Service installation, conseils et transition

02 79 18 33 76

transition-agricole@normandie.fr

Pour trouver une aide adaptée: prenez rendez-vous en un clic avec Normandie Agri Contact

Qu’il s’agisse d’installation, d’innovation, d’investissements, de développement ou de nouvelles pratiques, il existe sûrement une aide régionale adaptée à votre projet agricole. Avec *Normandie Agri Contact*, prenez facilement rendez-vous avec les services de la Région. Parce que, bien souvent, rien ne vaut un échange direct pour y voir plus clair.

Cofinancé par l’Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)